

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
DES ILES SOUS-LE-VENT

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 31/22 du 10 mars 2022

Portant approbation du budget annexe unique de la restauration scolaire de l'exercice 2022.

Convocation N° 61/22 du 04 mars 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 04 mars 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération	3. M. ROOPINIA Myron, Tu		X	Mme GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri												
	4. Mme AHARA épouse RUA Liliane		X	Mme HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia												
Nombre de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald	X														
	6. Mme TAAE épouse TEPU Naïva	X														
<table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>27</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	18	Absents	9	Représentés	9	Votants	27	7. M HIRO Toni, Tuteraiponi, Pierre	X		
	En exercice	27														
Quorum	14															
Présents	18															
Absents	9															
Représentés	9															
Votants	27															
8. Mme GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X															
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M. LACHAUX Gérald	9. M. SMITH James, Maui		X	Mme MANEA épouse TAEA Jeannette												
	10. Mme HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Mme TAAE épouse TEPU Naïva												
	12. Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X														
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai		X	Donne pouvoir à Monsieur TEFAAITE Daniela												

Délibération municipale n° 31/22 du 10 mars 2022

Portant approbation du budget annexe unique de la restauration scolaire de l'exercice 2022

	14.	Mme SANQUER épouse GOUPIL Jullana, Hermina, Française	X		
	15.	M. TEROU A PEU Maurice, Erta		X	Donne pouvoir à Monsieur HIRO Tonf
	16.	M. TERIIHAUNUI Hiomaï		X	Donne pouvoir à Monsieur BECQUET Patrick
	17.	Mme TUHEIAVA Odette épouse TAUATITI		X	Donne pouvoir à Monsieur TEFAAITE Etienne
	18.	M. BECQUET Patrick	X		
	19.	M. SMITH Tilly	X		
Sens du vote :	20.	M. EBB Moïse	X		
<input checked="" type="checkbox"/> Unanimité	21.	Mme PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
Adoption	22.	M. TEFAAITE Daniela	X		
Rejet	23.	Mme MARAHITI Ariana	X		
<input type="checkbox"/> Majorité	24.	M. RUAMUTU Iapheta	X		
Nombre voix « Pour »	25.	M. TEFAAITE Etienne	X		
Nombre de voix « Contre »	26.	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
Nombre de voix « Abstention »	27.	M. BUTSCHER Roland		X	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu la délibération municipale n° 25/22 du 10 mars 2022 portant approbation du compte administratif du budget annexe unique de la restauration scolaire du Maire et constatant sa concordance avec le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 ;

Ouï l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 10 mars 2022,

ADOPTE

Article 1^{er} : Le Budget annexe unique de la restauration scolaire pour l'exercice 2022 est approuvé par **chapitre** pour la section de fonctionnement, **par fonction et par programme** pour la section d'investissement :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes 2022	53.000.000 F CFP	8.000.000 F CFP
Dépenses 2022	53.000.000 F CFP	8.000.000 F CFP

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier des Iles Sous-le-Vent sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 10 mars 2022,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le 19 MAR, 2022
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 19 MAR, 2022



Le Maire